

AUTOMOBILE : Les salariés de Valeo Reims attendent une décision judiciaire

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (Marne) a étudié hier, mercredi 16 novembre, une nouvelle requête déposée par les salariés de l'équipementier automobile [VALEO](#) / T : 01.40.55.20.20. Ces derniers se battent depuis 12 ans pour faire annuler des décisions prises par l'inspection du Travail et le ministère qui refusent de classer le site rémois comme établissement amianté. La décision sera donnée d'ici 15 jours. Ce classement ouvre le droit à des retraites anticipées, financées par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Rappelons que 150 salariés avaient pu bénéficier de ce dispositif entre 2006 et 2008, car le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne avait fait rentrer Valéo Reims dans ce classement il y a 10 ans. Mais le ministère du Travail avait fait appel de cette décision qui avait été annulée. Au plus haut niveau, le Conseil d'Etat estimait lui aussi que l'exposition à l'amiante n'avait pas été suffisamment prouvée. www.valeo.com/le-groupe